

# MAJUSCULES

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE



**URGENT**

## A moitié vide!

Mai 2001

9500 signatures pour la pétition!

Boycott de l'été d'EVM et des tâches surajoutées voté par l'Assemblée des délégués !

Le 11 juin, le Conseil d'Etat se prononçait enfin! "Cadeau pour la rentrée" a pu titrer un grand quotidien, faisant allusion aux 55 classes "lâchées" par le gouvernement.

S'ils prennent acte d'une volonté d'ouverture, le comité cantonal et la Conférence des présidents, à l'unanimité, estiment néanmoins que l'on ne peut en rester là.

En effet, ils rappellent que les 25 classes ouvertes suite aux demandes des établissements ne représentent qu'un quart de ce que les directions avaient estimé nécessaire. De plus, et c'est là le principal, les 30 classes ouvertes au secondaire inférieur n'ont aucun caractère de pérennité. En refusant une modification réglementaire, le Conseil d'Etat conduit de fait la SPV et les associations à reprendre le combat dès la rentrée prochaine. On ne saurait en effet croire que la pénibilité, comme par miracle, disparaîtra grâce à cette mesure ponctuelle.

Ainsi, le Comité cantonal et la Conférence des présidents ont décidé

- de confirmer l'appel au boycott de l'été d'EVM décidé par l'Assemblée des délégués de La Tour-de-Peilz.
- de suspendre les autres mesures et de mener à l'automne une évaluation de l'évolution de la situation.

Nous croyons savoir que bon nombre d'entre vous se sont inscrits à l'été d'EVM, en particulier au cours professionnel. Comme nous l'écrivions dans notre précédent courrier, nous vous demandons de rester unis et solidaires. Il en va de notre crédibilité. Encore une fois, nous en appelons à la responsabilité de tous.

Le président de la SPV, accompagné de membres du Comité cantonal, sera présent à la journée politique du mardi 10 juillet. Ils y porteront nos revendications et expliqueront notre position.

Dans l'espoir que chacune et chacun mesure les enjeux et puisse ainsi prendre une décision calmement réfléchie, nous vous souhaitons, Chères et chers collègues, de belles vacances d'été.

Le comité cantonal et la Conférence des présidents

**Prenez des vacances!**  
**Boycottez l'Été d'EVM 2001**

Lettres de la Société pédagogique vaudoise  
Allinges 2, 1006 Lausanne, tel. 021/617 65 59  
www.spv-vd.ch spvaud@bluewin.ch

J.A.B  
1000 Lausanne 19  
Retour: SPV, cp 127  
1000 Lausanne 19  
paraît 4 à 6 x l'an

Monsieur  
Jean-Claude BADOUX  
Rte Conversion 200  
1005 LUTRY

## Décision du Comité cantonal et de la Conférence des Présidents

Réunis le 18 juin 2001, le Comité cantonal et la Conférence des présidents des 9 associations de la Société pédagogique vaudoise (SPV) ont pris connaissance des décisions du Conseil d'Etat sur le dossier des enclassements 2001, ainsi que sur celui de la pénibilité dans le domaine de l'enseignement (décisions du CE du 11 juin).

La SPV relève comme des signes positifs:

- l'ouverture de 25 classes, résultat de l'ajustement lié aux variations démographiques, et demandées par les directions d'établissements;
- l'ouverture, pour la rentrée 2001, de 30 classes supplémentaires dans le secondaire inférieur;
- le fait que les mesures décidées en décembre 2000 (4 périodes d'assistantat dans toute classe de l'enseignement obligatoire qui dépasse en cours d'année les maximas réglementaires) soient maintenant pérennisées.

Néanmoins, en "offrant" 30 classes supplémentaires au secondaire inférieur, le Conseil d'Etat agit selon une approche ponctuelle. Il affirme que son intention est de reconduire cette mesure lors des prochaines années scolaires, mais n'en précise aucunement les modalités. La SPV rappelle que c'est pour assurer la pérennité de la mesure qu'une demande de modification réglementaire a été privilégiée par le groupe paritaire DFJ-associations traitant de la "pénibilité dans le secteur de l'enseignement" (passage de 26 à 24 élèves comme maximum à l'enclassement dans les voies VSG et VSB, ainsi qu'au gymnase).

De plus, le Conseil d'Etat ne fait état d'aucune autre mesure susceptible de lutter contre la pénibilité dans le domaine de l'enseignement (en particulier dans les cycles primaires), alors que le rapport de l'Institut universitaire romand de santé au travail ouvre des pistes.

Fort de ces constats, le Comité cantonal et la Conférence des présidents des associations de la Société pédagogique vaudoise:

ont décidé, à l'unanimité, de:

- **maintenir le boycott de l'Été d'EVM 2001;**
- **suspendre les autres mesures jusqu'à une nouvelle évaluation de la situation que mènera la SPV, le 24 septembre 2001, portant, notamment sur**
  - ◊ la garantie formelle de la pérennité de la baisse d'effectifs au secondaire,
  - ◊ l'ouverture de négociations avec une délégation des services de l'Etat sur les conditions (notamment financières) offertes aux enseignants qui participent à des groupes de travail ou commissions du DFJ.

Enfin, si nous saluons la décision de reclassifier rapidement les professions de la santé, nous rappelons qu'une demande parallèle avait été déposée devant le Conseil d'Etat pour la classification des maîtres primaires. Or, le gouvernement vaudois ne l'a pas acceptée, renvoyant l'examen de ce dossier à la DECFO (Description des emplois et classification des fonctions).

La SPV dénonce cet état de fait.